

 <p>académie Nancy-Metz</p> <p>RÉGION ACADEMIQUE GRAND EST</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE</p> <p>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION</p> 	<p>Rectorat de l'académie de Nancy-Metz Division des examens et Concours DEC2 – Bureau des examens supérieurs et spécialisés 2 rue Philippe de Gueldres CO n°30013 54035 NANCY Cedex</p> <p>03.83.86.22.78 Mail : ce.dec2@ac-nancy-metz.fr</p>	<p><b><u>NOTICE EXPLICATIVE</u></b> <b><u>D'INSCRIPTION</u></b></p> <p><b>CANDIDATS AU DIPLOME D'ETAT DE CONSEILLER EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE</b></p> <p><b>SESSION 2019</b></p>
<b>INSCRIPTIONS</b>		
<b>DATES D'INSCRIPTION</b>	<b>DU 5 NOVEMBRE AU 5 DECEMBRE 2018</b>	
<b>INSCRIPTION</b>	<p>Les inscriptions pour la session 2019 se font à l'adresse suivante : <a href="https://ocean.ac-nancy-metz.fr/inscription.html">https://ocean.ac-nancy-metz.fr/inscription.html</a> ☞ <i>Cliquer sur l'onglet de l'examen concerné</i></p>	
<b>RETOUR DES DOSSIERS</b>	<p>La fiche récapitulative d'inscription pour la session 2019, <b>vérifiée et signée</b>, doit être retournée à l'adresse suivante, accompagnée des pièces justificatives demandées, au plus tard le <b>vendredi 7 décembre 2018</b>, le cachet de la poste faisant foi :</p> <p style="text-align: center;"><b>RECTORAT DE L'ACADEMIE NANCY-METZ</b> <b>DEC2 – Bureau des Examens Spécialisés</b> <b>2 rue Philippe De Gueldres</b> <b>CO 30013</b> <b>54035 NANCY Cedex</b></p> <p><b>Pour les candidats scolaires, ces documents seront à remettre à votre établissement qui se chargera de les communiquer à nos services.</b></p> <p>La candidature n'est enregistrée qu'après réception du dossier complet signé. <b>ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETÉ.</b></p>	
<b>DOSSIER D'INSCRIPTION</b>		
<b>PIECES A JOINDRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Copie du diplôme de BTS en Economie Sociale et Familiale</li> <li>➤ Copie d'une pièce d'identité en cours de validité.</li> <li>➤ Attestation de recensement ou certificat de participation à la journée défense et citoyenneté pour les candidats âgés de moins de vingt-cinq ans. <i>Les candidats âgés de plus de vingt-cinq ans n'ont pas de justificatif à produire.</i></li> <li>➤ Certificat de scolarité de l'établissement ou du centre de formation habilité.</li> <li>➤ Relevé de notes du DECESF si vous avez échoué à une précédente session.</li> </ul>	

## DISPENSES

- **VAE** : fournir la notification de résultats si vous avez obtenu une validation d'acquis de l'expérience partielle du diplôme permettant de bénéficier des dispenses.
- **Dispense d'épreuves** : fournir une copie de l'un des diplômes suivants dans le cas d'une demande de dispense de certaines épreuves :
  - Diplôme Universitaire de Technologie « carrières sociales » (DUT CS)
  - Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social (DE ASS)
  - Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé (DEES)
  - Diplôme d'Etat d'Educateur Technique Spécialisé (DEETS)
  - Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants (DEEJE)

Diplômes ouvrant droit à dispense :

	BTS ESF	DUT CS ttes options	DUT CS opt. AS et ASSC	DEASS	DEES	DEETS	DEEJE
DC1A							
DC1B							
DC1C							
DC2AB							
DC2C							
DC3							
DC4A							
DC4B							

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

Vous devez remplir les conditions suivantes :

- 540 heures d'enseignement en établissement de formation.
- 560 heures (16 semaines sur un ou deux sites qualifiants) de stage professionnel auprès d'un conseiller en économie sociale et familiale.
- Conformément à l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2009, vous ne pouvez vous présenter que si vous êtes **inscrit en centre de formation**.
- Il n'y a **pas de forme progressive** : si vous êtes inscrit pour la première fois, vous devez présenter l'ensemble des épreuves
- L'inscription à l'examen ne porte que sur les domaines de compétences suivants : DC1C, DC2AB, DC3 et DC4B.

Les autres DC ne peuvent être validés que par dispenses d'épreuves ou VAE.

## CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

Vous êtes invités à prendre connaissance de la note de procédure et du tutoriel disponibles sur le site de l'Académie de Nancy-Metz :

[www.ac-nancy-metz.fr](http://www.ac-nancy-metz.fr)

↳ Cliquer sur «EXAMENS »

↳ Cliquer sur « Aménagement d'épreuve »

Les demandes d'aménagements d'épreuves se feront via l'application **DECADE** :  
du **mercredi 3 octobre 2018 (12h)**  
au **vendredi 16 novembre 2018 (17h)**